



Ask Me Anything Ségur du numérique en Santé

Les questions les plus populaires

Y-a-t-il des règles strictes concernant le statut du logiciel pour déposer son dossier ? Peut-on candidater avec une version en cours de développement ? En beta ? Disponible à l'installation clientèle ?

→ La version du logiciel présentée doit être la version prête pour commercialisation (disponible à l'installation en clientèle).

Les questions les plus populaires

Pouvons-nous déposer un dossier initial et y apporter des compléments par la suite ?

- Le process d'enregistrement se fait en deux temps :
- 1 = enrôlement de l'éditeur, informations administratives
 - 2 = dépôt de preuves, un dossier complet avant soumission

Les questions les plus populaires

Quels formats sont acceptés pour les preuves ?

→ Les formats acceptés pour chaque preuve sont décrits dans le fichier d'exigence (REM).

Les questions les plus populaires

Puis-je déposer mes preuves en une seule fois ?

→ Les preuves doivent être déposées exigence par exigence pour permettre leur examen.

Les questions les plus populaires

Si nous sommes représentants d'un groupe d'éditeur, qui doit rédiger un mandat ? Que doit contenir ce mandat ?

→ Il n'y a pas de formalisme prédéfini pour le mandat, ce sont les parties signataires qui le déterminent. Il doit être signé par l'ensemble des entités juridiques qui donnent mandat au représentant du groupement. C'est lui qui sera l'interlocuteur unique de l'ANS.

Les questions les plus populaires

Si un établissement est également éditeur, peut-il valider son logiciel et obtenir un financement ?

→ Oui il le peut. S'il opère sur un marché concurrentiel (sous la forme d'une distribution GIE / GIP) il pourra entrer dans le Système Ouvert et Non Sélectif.

S'il n'opère pas sur un marché concurrentiel (ie in house), nous devrons traiter au cas par cas.

Dans tous les cas, le respect des exigences techniques sera obligatoire.

Les questions les plus populaires

Quelle est la liste des solutions référencées ?

→ La liste des solutions référencées est disponible ici :
<https://esante.gouv.fr/virage-numerique/segur-numerique-de-la-sante/solutions-referenees>

Les questions les plus populaires

Le volume d'implémentation logicielle auprès des personnels de santé libéraux a-t-il été pris en compte dans le cadre du guichet de financement ?

→ Oui, le guichet de financement mis en œuvre par l'ASP à compter de début novembre 2021 a été configuré en conséquence

Radiologie

Posez vos questions à un expert



3 documents de référence pour le couloir Radiologie du Ségur de la Santé

Chaque dispositif SONS Ségur est encadré par un arrêté, portant sur un couloir et un type de logiciel.
En annexes de chaque arrêté se trouvent les 3 documents de référence :

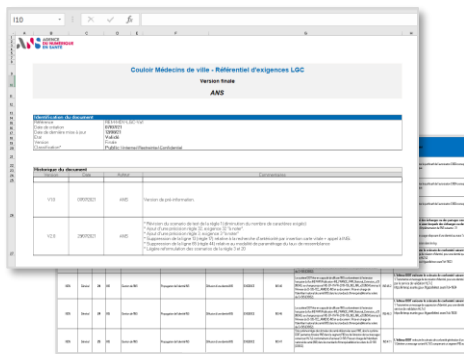


1. Un **dossier de spécifications et de référencement (DSR)**, décrivant les modalités de présentation et d'instruction des demandes de référencement.

Point d'attention: Une mise à jour du DSR a été publiée le 26/10. Les modifications sont tracées sur la page de garde du DSR.



3. Un **document d'appel à financement (AF)** explicitant les modalités administratives et financières, notamment les barèmes de financement en fonction de paramètres propres à chaque couloir



2. Un **Référentiel d'Exigences Minimales (REM)**, décrivant l'ensemble des exigences techniques et fonctionnelles à respecter pour obtenir le référencement de la solution.



Ces documents sont disponibles sur

<https://esante.gouv.fr/virage-numerique/secur-numerique-de-la-sante>



En cas de question, vous pouvez consulter la [FAQ](#) ou [contacter les équipes Ségur](#)

Dossier de Spécification du Référencement (DSR)

Le Ségur implique **une évolution majeure des systèmes d'information de radiologie (SIR)**, notamment en ce qui concerne **l'implémentation de quatre référentiels et services socles**, à la fois dans leurs dimensions techniques, mais surtout dans leurs dimensions fonctionnelles et ergonomiques :

- **L'Identité Nationale de Santé (INS)**, pour un partage de données de santé du patient en toute sécurité autour d'une identité de référence, à jour et commune à tous les acteurs ;
 - Le fédérateur de moyens d'identification électroniques **Pro Santé Connect (PSC)**, pour que radiologues, techniciens et professionnels administratifs des SIR, accèdent en toute sécurité à leurs services numériques avec leurs moyens d'identification électroniques comme la carte CPS et/ou l'application mobile e-CPS.
 - **La Messagerie Sécurisée de Santé (MSS)** permettant l'envoi des comptes rendus Radiologie aux PS Demandeurs, dans un espace de confiance, ainsi que les futurs échanges avec les patients dans le cadre de Mon espace santé;
 - **Le Dossier Médical Partagé (DMP)**, ressource de Mon Espace santé.
- Afin d'être référencé par l'ANS, les éditeurs RIS vont devoir mettre à jour leurs logiciels et respecter les exigences du Ségur.

La **période de candidature au référencement** conformément à ce DSR débute le **30 août 2021** et prendra fin le **15 mai 2022**.

Référentiel d'exigences Minimales (REM)



Certaines exigences sont conditionnelles. Elles ne sont applicables qu'aux éditeurs ayant choisi de faire référencer leur logiciel comme étant conforme à ces exigences :

- L'éditeur choisit lors de sa candidature le(s) profil(s) au(x)quel(s) il candidate ;
- L'ANS référence le logiciel, en tenant compte des exigences associées au(x) profil(s) choisi(s) par l'éditeur ;
- L'attestation finale de référencement remise à l'éditeur indiquera ce(s) profil(s) pour le(s)quel(s) la solution a été référencée.

Si le RIS est déjà référencé Ségur et si la période de candidature n'est pas terminée, il est possible de **refaire une candidature** sur un ou des profils optionnels.

Liste des profils (non exclusifs) sous lesquelles un éditeur RIS peut candidater au référencement Ségur:

- Général (obligatoire)
- Référentiel d'identités (conditionnel)
- Envoi manuel par MSS au PS Demandeur (conditionnel)
- Opérateur Mailiz (conditionnel)
- Authentification électronique unipersonnel avec utilisation du RPPS-Rang pour les cabinets libéraux en SCM (Société Civile de Moyen) (conditionnel)
- Stockage des copies de titres d'identité (conditionnel)

Focus sur les exigences

Le REM contient environ **140 exigences** et préconisations. Ces préconisations ne feront pas l'objet de contrôles pour le référencement. Elles ont vocation à guider l'éditeur dans sa trajectoire de développement

A chaque exigence est associée une **modalité de vérification**, qui sera mise en œuvre dans le cadre du référencement.

Ainsi l'éditeur devra apporter des **preuves de la conformité du RIS à chaque exigence** (capture d'écran, vidéos, fichiers, logs, homologations etc).

Les éditeurs peuvent ne pas attendre d'avoir l'exhaustivité des preuves pour débiter le référencement. En effet, il est **possible de déposer les preuves au fil de l'eau**.

Ces exigences comprennent notamment des sections centrées sur **les 4 services socles** tel que la gestion de l'INS ou les échanges MSSanté, mais aussi des sections sur **d'autres domaines** tels que l'authentification, la production de documents, l'appel contextuel etc.

Pour les exigences INS, les preuves correspondant aux scénarios de tests de conformité seront analysées lors d'une **journée de tests du logiciel** avec le candidat, en présence d'un représentant de l'ANS.

Attribution du référencement

Après la phase d’instruction du dossier, **un collège technique de référencement** décide de l’attribution ou du refus du référencement du Logiciel.

Le collège peut statuer de trois manières sur le Logiciel candidat :

- Attribution du référencement **sans réserve** : le Logiciel est référencé en l’état ;
- Non attribution du référencement avec **réserves non bloquantes** : le Logiciel n’est pas référencé. Sera considéré comme réserve non bloquante une correction nécessaire mineure à apporter au Logiciel. L’Editeur dispose de 4 semaines, à compter de la notification de la décision du collège, pour réaliser les corrections demandées sous peine de se voir refuser le référencement.
- Non attribution du référencement avec **Réserves bloquantes** : non attribution du référencement. Pour obtenir le référencement, l’Editeur doit adapter son Logiciel et candidater une nouvelle fois

Radiologie

Posez vos questions à un expert



Prochains rendez-vous



Date	Thème
Mardi 16 novembre à 14h	Espace de test

tech.esante.gouv.fr



Bienvenue sur le Portail dédié aux fournisseurs de solutions numériques en santé.

Vous produisez des logiciels, applications ou dispositifs médicaux connectés pour la santé ?

Notre but est de vous accompagner et de vous aider à comprendre les exigences et enjeux des produits et services de l'ANS.